

A cette même séance, du 24 juillet 1822, qui vit élire le premier comité de publication et dont le souvenir nous est transmis par la troisième édition du règlement, le Cercle révisa ses statuts. Plusieurs changements notables furent introduits : ainsi le nombre des membres titulaires fut porté de 35 à 45, innovation déterminée sans doute par l'état florissant alors de la Société et par

MM. MOLLARD	a donné les articles Jean Morel et Jean Brunel.
PÉRICAUD aîné,	Saint Yves, — Agobard, — Leydrade, — M. A. Bloud, — Borde, — De Virieu, — Dugas, — Thomas et Guillaume de Gadagne, — Garon, — le P. Joseph Janin, — l'abbé Archimbaud et Benoît Archimbaud, — René Gros de St-Joyre, — Henri François d'Urbigny, — Guillaume Guéron, — Charles Miron, — Sanctès Pagnino, — Licinius, — Pilate, — Poncet, — Claude de Bellièvre, — Fleury Epinat, — André d'Espinay, — Charles de Bourbon, — François de Rohan, — Louis Villars, — Philippe de Savoye, — Pierre de Savoye, — Aimeric de Ripes, — Raymond Sacchetti, — Amédée de Talaru, — Henri de Villars, — Guy de Boulogne, — Guillaume de Sure, — Françoise Pascal.
GROGNIER.	Bernard et Joseph de Jussieu, — Alléon-Dulac.
TROLLIET.	Abascantus, — Pierre Barra.
COCHARD.	Louise Charly dite Labbé, — Barthélemy Aneau, — Adamoli, — Pomponc de Bellièvre, — Bezian Arroy, — Pierre Girard.
IBT.	Jean de Bussièrès.
GUILLARD.	Saint Achillée, — saint Alcibiade, — Laurent-Pierre Bérenger.
LEGEAY.	Jean-Denis Rousseau.
MORIN.	Sidoine Apollinaire, — Matthieu de Lafont.
GAUTHIER.	Girard.
MULSANT.	Charles de Villers.
POINTE.	Desgranges, — Charles-Bernard-Gabriel Malécharde.